

Le 8 janvier 2018

LES 5^{èmes} EURO A LUXEMBOURG & SCHENGEN LES 16.17.18 MAI 2018

Après les visites de Strasbourg et Fribourg en 6^{ème}, avant les échanges en 4^{ème}, nous proposons aux élèves de 5^{ème} européenne de poursuivre leur découverte de la culture européenne avec un séjour à **Luxembourg et Schengen**, berceaux de l'Europe. Il s'agit d'un projet interdisciplinaire, votre enfant préparera donc en amont ce séjour en TTI le vendredi après-midi au 3^{ème} trimestre avec les enseignants de français, d'Histoire Géographie, d'allemand, d'anglais et d'anglais euro.

La participation financière est de **180 €** (cette somme figure sur votre facture annuelle, elle correspond aux frais de transport en autocars, aux 2 nuits en auberge de jeunesse, à la pension complète & toutes les visites guidées).

Merci de compléter le coupon ci-dessous et de le rendre au professeur principal de votre **avant le 1^{er} février 2018**.

Une réunion d'information sera programmée avant notre départ. D'ici là, vous pouvez me contacter par mail

(carolecollas28@orange.fr) ou consulter le site du collège : **college-saintbruno.fr (Projets, Voyages, Luxembourg)**

Carole Collas. Responsable du séjour.

✂

Séjour à Luxembourg : coupon à remettre **au Professeur Principal de votre enfant avant le 1^{er} février 2018**

Madame - Monsieur :

Parents de en classe de 5[°]

Autorisons notre enfant à participer au séjour à Luxembourg

N'autorisons pas notre enfant à participer au séjour

Documents à fournir :

- La photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- La photocopie de la **Carte européenne d'assurance maladie** (à demander à votre CPAM).
- L'Autorisation de Sortie du Territoire (AST)**
- La photocopie recto-verso du parent ayant rempli l'AST.
- Ce coupon complété & signé.

▪ Repas sans porc : oui non ▪ Allergies : non oui. Merci de détailler :

.....
.....
▪ Traitement médical : non oui. Merci de détailler :

Règlement du séjour à Luxembourg des 16.17.18 mai 2018 :

- Ce voyage est un voyage pédagogique. Les élèves seront, durant tout le voyage, sous la responsabilité des accompagnateurs et du chef d'établissement. **Le règlement de l'établissement reste applicable.**

- Les élèves respecteront les consignes données par les professeurs durant les visites : le règlement de l'Auberge de Jeunesse sera respecté (ne pas faire de bruit à **partir de 22h !!**)

- Dans le car, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire. Ne pas rester debout et respecter la propreté de cet espace (**chewing-gum interdits**).

- L'utilisation des téléphones portables et autres sera autorisée (sauf durant les visites et repas) **de façon raisonnable** mais la possession de ces objets **est sous la responsabilité de leur propriétaire.**

- **Au cas où un élève ferait l'objet d'un acte répréhensible (vol ...), il y aura exclusion de l'établissement au retour.**

- **La politesse sera de mise !!**

- Au cas où leur enfant aurait des problèmes de santé pendant le voyage, les parents autorisent les professeurs à prendre les dispositions nécessaires : prise de médicaments, hospitalisation, transfusion, soins médicaux.

Signature des parents :

Signature de l'élève :